



**Rapport de la commission des affaires extérieures
au Grand Conseil
relatif au
rapport d'activités 2014-2015-2016
de la commission interparlementaire de la HEP-BEJUNE**

(Du 1^{er} novembre 2017)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

1. INTRODUCTION

La commission des affaires extérieures a l'avantage de vous transmettre le rapport d'activités 2014-2015-2016 de la commission interparlementaire de la HEP-BEJUNE.

Une délégation de cinq députés participe aux travaux de la commission interparlementaire de la HEP-BEJUNE. Cette délégation est composée de:

M. Patrick Herrmann	(V), président de la délégation
M ^{me} Françoise Casciotta	(POP)
M. Jean-Claude Guyot	(PLR)
M. Julien Spacio	(PLR)
M ^{me} Annie Clerc-Birambeau	(S)

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de sa séance du 17 octobre 2017, la commission a examiné le rapport de la commission interparlementaire de la HEP-BEJUNE.

3. CONCLUSION

Le présent rapport a été adopté par la commission, sans opposition, par voie électronique.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 1^{er} novembre 2017

Au nom de la commission
des affaires extérieures:

Le président,
P. HERRMANN

Le rapporteur,
J. SPACIO

Commission Interparlementaire de la HEP-BEJUNE

Rapport d'activités 2014-2015-2016

Introduction

Constitution de la Commission interparlementaire HEP-BEJUNE

C'est en décembre 2012 que le Comité stratégique de la HEP-BEJUNE a décidé la mise en place de la Commission interparlementaire HEP-BEJUNE. L'arrêté portant sur la création de la commission interparlementaire de la HEP-BEJUNE a été accepté par le gouvernement du canton du Jura en février 2013 et par celui du canton de Neuchâtel en avril 2013.

Le canton de Berne n'étant pas signataire de la Convention sur la participation des Parlements (CoParl), l'arrêté créant ladite Commission stipule à l'article premier, alinéa 3, qu'une délégation de parlementaires du canton de Berne est invitée à participer aux séances de la commission interparlementaire. L'alinéa 4 du même article mentionne que chaque canton désigne cinq membres et que ceux-ci sont automatiquement membres de la commission interparlementaire HE-Arc.

Fonctionnement

La Commission interparlementaire HEP-BEJUNE se réunit en principe trois fois par année. Le ou la président-e du Comité stratégique ainsi que les membres du Rectorat de la HEP participent aux séances.

La séance inaugurale, présidée par M^{me} Caroline Gueissaz de la délégation neuchâteloise, s'est déroulée le 13 septembre 2013 à Neuchâtel. Elle a été consacrée à la présentation de la HEP-BEJUNE : son organisation, ses enjeux principaux et ses projets en cours.

M^{me} Baume-Schneider, présidente du Comité stratégique, a annoncé la constitution d'un groupe de travail ayant pour mandat de présenter au Comité stratégique, en été 2014, des propositions concrètes d'amélioration de la gouvernance stratégique et opérationnelle de l'institution et de ses structures internes afin de pallier les déficits mis en exergue par l'analyse de gouvernance.

2014

Les séances ont eu lieu le 17 janvier (à Neuchâtel), le 13 juin (à Neuchâtel) et le 17 octobre (à Delémont)

La présidence de la Commission était assurée par M. Maurice Jobin (JU).

Lors des séances 2014, la présidente du Comité stratégique a communiqué les décisions touchant à l'organisation de la HEP et découlant de l'analyse de gouvernance. Ainsi, la nouvelle structure réduira l'équipe dirigeante à trois personnes au lieu des sept que compte le Conseil de direction ; une plus forte visibilité sera donnée au recteur et l'accent sera mis sur deux piliers que sont, d'une part, les formations et, d'autre part, la recherche et les ressources documentaires. Le secteur administratif et différentes fonctions transversales dépendront du recteur et seront confiées à des responsables.

M. Schnegg, doyen de la formation primaire, a présenté le nouveau programme de troisième année de la formation primaire, conçu spécialement pour aider les cantons à faire face à une éventuelle pénurie d'enseignants. Tout en étant encadrés par des formateurs HEP, les étudiants de troisième année peuvent assumer des engagements temporaires, des remplacements de longue durée, du co-enseignement et du soutien pédagogique.

La Commission a également pris connaissance des comptes 2013, du budget 2015 ainsi que de la statistique suivante : pour la période 2009 à 2013, on note une augmentation constante des étudiants, chiffrée à 21%, une baisse de 7% des collaborateurs (10% pour le personnel enseignant) et une réduction de 6% du budget.

La dernière séance 2014 s'est déroulée en présence de la nouvelle présidente du Comité stratégique, M^{me} Maire-Hefti.

Lors de cette rencontre, l'organisation du vice-rectorat des formations a été présentée. Une augmentation des étudiants, tant en formation primaire qu'en formation à l'enseignement spécialisé et en formations post-grades a été relevée. Dans la formation secondaire, par contre, une légère baisse a lieu.

2015

Les séances ont eu lieu le 30 janvier (à Neuchâtel), le 29 juin (à Neuchâtel) et le 25 septembre (à Delémont)

La Commission était présidée par M. Maurice Jobin (JU)

Lors des séances 2015, les membres de la Commission ont pris connaissance de la répartition en pour-cent des effectifs de chacun des trois cantons. Par rapport au total des étudiants, elle est la suivante : BE 20%, JU 20%, Ne 50%, Autres 10%. Pour ces derniers, la HEP reçoit les contributions AHES.

Les thèmes suivants ont aussi été abordés :

- enseignement des langues et niveau de maîtrise des enseignants ;
- défis en matière de formation pédagogique ;
- enjeux et perspectives de modèles des HE et des Universités. Ce sujet a tout d'abord été discuté en Comité stratégique, lequel avait demandé à M. Eastes d'en présenter les enjeux. La HEP est une institution tertiaire indissociable du terrain pédagogique. Une intégration dans l'université n'est pas souhaitable mais des collaborations sont possibles et elles existent déjà.

La Commission a également pris connaissance des comptes 2014 et du budget 2016. En 2014, les dépenses totales ont été inférieures de Fr. 720'000.- par rapport à celles du budget qui s'élevaient à Fr. 23,5 mio. Une statistique des coûts par étudiants calculés selon les normes de la COHEP indique que, toutes formations confondues, les coûts 2014 de la HEP-BEJUNE se situent en-dessous de la moyenne suisse de 2013.

Les député-e-s se sont inquiétés du départ, moins d'une année après sa nomination, du recteur M. Eastes ainsi que de celui de M. Wentzel, vice-recteur de la recherche, nommé directeur de l'IRDP. Ils ont demandé des explications à la présidente du comité stratégique.

Pour accompagner le rectorat et pour conduire la procédure de sélection d'un nouveau recteur et d'un nouveau vice-recteur, le comité stratégique a sollicité M. Marquis, retraité depuis peu, ancien directeur de l'école professionnelle commerciale de Nyon. Il bénéficie d'une solide expérience dans la conduite et le redressement d'institutions en difficulté.

2016

Les séances ont eu lieu le 29 janvier (à Neuchâtel), le 10 juin (à Bienne) et le 15 septembre (à Delémont)

La Commission était présidée par M. Pierre Amstutz (BE)

La Commission a été informée que M. Marquis assurerait l'intérim jusqu'au 1er août 2016, date d'entrée en fonction de M. Maxime Zuber en qualité de nouveau recteur.

Lors d'une de ces séances, la Commission a pris connaissance des comptes 2015 et du budget 2017. Les dépenses totales en 2015 se montent à Fr. 22'552'000.- alors que le budget était de Fr. 22'800'000.-. En ce qui concerne le coût par étudiant, la moyenne pondérée BEJUNE, toutes filières confondues, est proche de la moyenne suisse.

Les critères ayant mené au choix du projet « Strate J » pour le site HEP-BEJUNE de Delémont et les raisons de l'absence d'au moins une salle de sport ont soulevé des questions. Le projet a effectivement été conçu sans halle de gymnastique.

M. Zuber, nouveau recteur, s'est présenté lors de la dernière séance de l'année. Avec les membres du rectorat, il a identifié les objectifs à court et à moyen terme. Ces derniers sont :

- mettre au concours le poste de vice-recteur des formations pour lequel une commission de sélection sera constituée avec des experts externes ;
- réviser le concordat intercantonal ;
- finaliser la révision des statuts du personnel sur laquelle travaille une commission paritaire.

A moyen terme, l'un des enjeux les plus importants sera l'accréditation institutionnelle.

Les différentes conventions qui lient la HEP et l'UniNE ont été présentées :

- convention relative à la formation complémentaire des enseignants généralistes pour l'enseignement au niveau 2 en 9e et 10e années de la scolarité obligatoire à Neuchâtel ;
- convention relative à la participation des étudiants de la HEP au cours de didactique du français langue étrangère organisé par l'Institut de langue et civilisation françaises de l'Université de Neuchâtel ;
- convention de collaboration afin d'offrir aux étudiantes et étudiants intéressés une formation en six années académiques permettant l'enseignement des mathématiques aux niveaux secondaires I et II ;
- convention relative à la double immatriculation des étudiant-e-s à l'Université de Neuchâtel et à la HEP-BEJUNE.

M. Schnegg donna une information sur le projet de formation primaire bilingue développé en partenariat avec la Pädagogische Hochschule de Bern (PH Bern).

Pour la première fois, un rapport d'activités de la Commission interparlementaire est rédigé et ce, sur 3 ans (2014, 2015 et 2016). Concernant les années à venir, il est prévu d'établir un rapport bisannuel.

Pour la Commission interparlementaire de la HEP-BEJUNE :

Pierre Amstutz
Président

Delémont, le 3 février 2017